



MAIRIE
2, Place de l'église
44110 SAINT-AUBIN DES CHATEAUX
☎ 02.40.28.47.13 ☎ 02.40.28.42.24
✉ Courriel mairie@saint-aubin-des-chateaux.fr
Site Internet www.saint-aubin-des-chateaux.fr

CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 18 juin 2018

Excusés : Mme BARRAT Patricia – Mme BRIAND Christelle – Mme FOUGERE Elise – M. LOOF Sébastien – Mme PANTECOUTEAU Jacqueline – Mme SECHET Marie-Paule
Absent : M. GOUJON Dominique

Information sur les Décisions prises par Monsieur le Maire en application de délégations données par le conseil Municipal

Droit de Prémption Urbain

Renonciation de la Commune sur les biens suivants :

Date	Désignation	Lieu	Références cadastrales	Propriétaires
04/06/2018	Terrain + maison	6 rue des Charmilles	ZD 193 et 202	MARIETTE Christophe et Lorène

Marché à procédure adaptée

Date	Désignation	Lieu ou projet	Titulaire du marché	Montant H.T.
12/06/2018	Modification n° au marché – lot 5 Plâtrerie-cloisons	Extension de l'école publique	Entreprise LEGAL 35470 BAIN-DE-BRETAGNE	+ 358 €

Contrat avec la société SMA NETAGIS pour la gestion du Système d'Information Géographique

La Communauté de Communes Châteaubriant-Derval a décidé de recourir à une prestation externalisée réalisée par la société SMA NETAGIS pour assurer, au titre de ses compétences, un Système d'Information Géographique (SIG) aidant à la prise de décision en matière de réseaux, de patrimoine et d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.

Le contrat passé avec le prestataire prévoit que les techniciens délivreront leurs services à l'ensemble des communes ainsi qu'à la Communauté de Communes sur la base d'un forfait annuel de 30 jours, réparti en fonction de la population des communes. Saint-Aubin-des-Châteaux bénéficiera à ce titre de 1 jour pour enrichir l'outil avec notamment le report de réseaux divers.

Il est à noter que le coût de la prestation sera pris entièrement par la Communauté de Communes pour un montant de 17 330 € H.T. dans la limite de ce forfait de 30 jours. Au-delà, les frais d'intervention seront supportés par les communes bénéficiaires.

Modification du tableau des effectifs du personnel communal

A la rentrée de septembre prochain, de 2 adjoints techniques territoriaux à temps non complet (24 h/semaine pour l'un et 28 h pour le second) seront recrutés en remplacement d'une ASEM à l'école publique et d'un emploi aidé au service de restauration.

Par ailleurs, un adjoint administratif principal de 2ème classe à temps complet a passé avec succès le concours de rédacteur territorial lui permettant de bénéficier d'un avancement de grade.

Le Conseil municipal modifie en conséquence le tableau des emplois communaux.

Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire

Le passage de la semaine scolaire à 4 jours à la rentrée scolaire entraîne une modification des jours et heures de fonctionnement de l'accueil périscolaire

Par ailleurs, le service va être doté à la rentrée de septembre d'un outil informatique permettant de facturer aux familles le temps passé par les enfants qui soit le plus proche de la réalité, soit au ¼ d'heure.

D'autre part, un "portail famille" va être mis à la disposition des usagers dans le courant du mois d'octobre 2018. Il permettra aux familles de gérer via une connexion Internet l'inscription de leurs enfants.

Enfin, la commune se réserve la possibilité de refuser l'inscription des enfants dont les familles ne se seront pas acquittées de leur participation financière au cours de l'année scolaire précédente.

Toutes ces modifications, adoptées à l'unanimité, ont été reprises dans le nouveau règlement de l'accueil périscolaire qui sera applicable à compter de septembre 2018.

Fixation des tarifs de l'accueil périscolaire

Par souci d'uniformisation des pratiques et à l'unanimité, le Conseil municipal suit la position de la Communauté de Communes du Castelbriantais préconisant aux communes membres de majorer de 0,04 € les tarifs applicables à chacune des 5 tranches de quotient familial.

La facturation de l'Accueil périscolaire sera effectuée à compter de septembre 2018 sur les bases suivantes :

Tranches du Quotient Familial	Tarifs horaires
Tranche 1 - moins de 400 €	0,88 €
Tranche 2 - de 400,00 € à 650,00 €	1,00 €
Tranche 3 - de 651,00 € à 950,00 €	1,12 €
Tranche 4 - de 951,00 € à 1 250,00 €	1,20 €
Tranche 5 - plus de 1 250,00 €	1,32 €

Modification du règlement intérieur de la cantine scolaire

Le règlement intérieur de la restauration scolaire est décidé afin de prendre en compte la mise en place prochaine d'un portail famille. Comme pour l'accueil périscolaire, des refus d'inscription pourront être prononcés en direction des familles restant redevables de sommes au titre de l'année scolaire précédente.

Bilan de fonctionnement du service de restauration scolaire

Le bilan de fonctionnement du service de restauration fait apparaître un déficit de 22 246,56 sur l'année civile 2017 contre 22 263,11 € au cours de l'année scolaire 2016-2017. La part des produits alimentaires représente 1,3525 € pour chacun des 18 862 repas servis au cours de cet exercice.

Ce choix de présentation d'un bilan sur l'année civile a été fait afin qu'au moment de la fixation des nouveaux tarifs, la date de fin du dernier exercice clos ne soit pas trop ancienne. A contrario, il a été fait remarquer que, comptablement, et tenant compte du fait que les tarifs sont fixés pour une année scolaire et en raison de l'évolution des effectifs scolaires d'une année sur l'autre, il paraîtrait plus pertinent de comparer les éléments de ce bilan sur années scolaires successives.

Fixation des tarifs de la restauration scolaire pour la rentrée 2018-2019

Le Conseil municipal a décidé de majorer de 0,10 € le prix de tous les repas servis, à l'exception du "panier". Ainsi, les tarifs applicables dès septembre 2018 seront les suivants :

1. Repas enfant - prix de base pour les élèves domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux	3,90 €
2. Repas pour les enfants domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux lorsque l'inscription aura été faite hors des délais fixés par le règlement intérieur	4,40 €
3. Repas enfant - prix de base pour les élèves n'étant pas domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux	4,40 €
4. Repas pour les enfants n'étant pas domiciliés à Saint-Aubin-des-Châteaux lorsque l'inscription aura été faite hors des délais fixés par le règlement intérieur	4,90 €
5. "panier" – concerne les enfants soumis à un régime alimentaire et apportant leur repas à la cantine, sous réserve de production d'un certificat médical	1,00 €
6. Repas adulte	6,80 €

Projet d'acquisition d'une portion de terrain de la parcelle ZD 18

L'opérateur ORANGE envisage d'implanter une antenne de téléphonie mobile non loin de l'agglomération afin d'assurer une meilleure couverture de son réseau.

L'opérateur, par l'intermédiaire de la société CIRCET, serait favorable à l'installation de cet équipement dans un chemin communal bordant la parcelle cadastrée ZD 18. Ce chemin est incorporé de fait dans la parcelle exploitée.

La largeur du chemin fait que l'emprise de l'antenne et de ses annexes (environ 10 m X 5 m) impacterait également la parcelle ZD 18. Or, à environ 30 mètres de la route départementale n° 40, le terrain forme un petit triangle de près de 150 m², lequel, s'il était incorporé au chemin, ne gênerait en rien l'exploitation de la parcelle et offrirait une surface suffisante pour l'implantation de l'antenne tout en conservant un passage piétonnier. Cela serait également l'occasion de redonner à ce chemin sa vocation originelle.

Les propriétaires de la parcelle ZD 18, Monsieur et Madame RIGAUD Jean-Louis, sont favorables à la cession de cet espace à la commune et accepteraient les conditions financières de la transaction, à savoir :

- Echange sans soulte avec la parcelle cadastrée ZD 292, au lieu-dit "Mauny", d'une surface de 74 m², dont la vente, décidée par délibération 2016-55 du 19 septembre 2016, n'a pas encore été réalisée,
- Prise en charge par le budget communal des frais d'acte et d'enregistrement se rapportant à l'acquisition de la portion du terrain ZD 18 mais également à la vente de la parcelle ZD 292 de Mauny.

A l'unanimité, le Conseil municipal décide de procéder à cette acquisition dans les conditions exposées précédemment.

Commission des bâtiment communaux

Espace Castella

De petits travaux d'entretien relevés par la commission seront réalisés prochainement dans cette salle.

Parallèlement à la réfection d'un mur placo du bar qui avait été endommagé par l'humidité, des bancs fixes seront installés le long de 2 murs.

Ancien bâtiment de la poste

Une demande d'utilisation du rez de chaussée de ce bâtiment à des fins de stockage a été déposée en mairie. La commission a fait une proposition tarifaire qui sera présentée au pétitionnaire. Si les conditions lui agréent, une convention d'occupation précaire, validée au préalable par le Conseil municipal, sera conclue entre les 2 parties

Eglise

Les Personnes à Mobilité Réduite bénéficient d'une entrée accessible à l'église. Il reste à envisager l'accessibilité au chœur et la délimitation d'espaces dédiés PMR dans la nef ou les transepts. Ce dossier sera examiné, en concertation avec les responsables de la paroisse.

Sanitaires près de l'église

Les sanitaires publics jouxtant l'église forment une verrue pour le moins inesthétique. Une nouvelle fois, la commission a évoqué la possibilité de les transférer. Malheureusement, aucune piste satisfaisante n'a pu être trouvée.

Sanitaires près de la chapelle des Templiers

La Chapelle des Templiers est dépourvue de sanitaires. La commission n'exclut pas de pouvoir en aménager dans l'ancien garage tout proche.

Cession du fonds de commerce de l'épicerie

Monsieur et Madame LEMESLE, exploitants de la supérette, vont céder très prochainement leur fonds de commerce à Monsieur Gilbert FEREL et Madame Dany GARLOPEAU.

Cette vente entraîne de fait le transfert du bail de location du bâtiment communal au profit des nouveaux exploitants.

Recrutement de personnel

La commune a recruté 2 agents pour la rentrée scolaire 2018. Il s'agit de Madame Elodie MORANTIN qui occupera les fonctions d'agent spécialisé des écoles maternelles et Madame Céline BLAIS qui prendra la responsabilité de la cuisine au restaurant scolaire.

Le Maire,

A blue circular official stamp of the Commune de Saint-Aubin is visible. The stamp contains the text "COMMUNE DE SAINT-AUBIN" at the top and "CHATELAIN" at the bottom. In the center, there is a coat of arms featuring a tree and a figure. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.

Daniel RABU.